



# Unitaire 11

Bimestriel N°109 Août - Septembre 2013 Prix du N° : 0,75 euros Abt : 3 euros

Dispensé de timbrage

CARCASSONNE PPDC



**Bulletin de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire)**  
Section de l'Aude 22 bis, boulevard de Varsovie 11000 CARCASSONNE  
[fsu.aude@wanadoo.fr](mailto:fsu.aude@wanadoo.fr) ou [fsu11@fsu.fr](mailto:fsu11@fsu.fr)

Déposé le 05/09/2013

## Retraites : l'heure des choix....

La FSU a été reçue le mardi 27 août par le Premier ministre. Elle prend acte avec satisfaction du renoncement du gouvernement à aligner la Fonction publique avec le secteur privé qui aurait conduit à dégrader le niveau de pension des fonctionnaires. Elle considère que la prise en compte de la pénibilité ou encore des temps d'apprentissage dans le calcul de la retraite comme de la volonté affichée de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes sont des pistes intéressantes qui restent à concrétiser.

Mais cela reste loin du compte de ce qu'il faudrait faire. Après des réformes qui, depuis 2003, ont dégradées le niveau de pensions des retraites, allongé la durée de travail, conduit à des inégalités et fragilisées le système par répartition, il faudrait engager une réforme qui redonne confiance et pérennise notre système par répartition.

La FSU attendait du gouvernement qu'il revienne sur l'âge légal de départ à la retraite toujours fixé à 62 ans, qu'il renonce à tout allongement de la durée de cotisation et à une hausse de la CSG, qu'il revienne sur le système de « décote-surcote ». La FSU attend des mesures novatrices qui prennent en compte les réalités du travail et la situation de l'emploi. Ainsi, l'élévation du niveau de qualification, la production croissante de richesses conduisent à intégrer de nouvelles situations comme la prise en compte des années d'étude dans le calcul de la retraite, un effort de financement des employeurs ou des détenteurs de capitaux. Mettre à contribution les revenus financiers, moduler les cotisations des entreprises en fonction de leur politique d'emploi et de salaires sont des pistes à étudier... Et pour la FSU, l'emploi et les salaires ne sont essentiels au financement des retraites. Le gouvernement doit donc engager une politique déterminée pour l'emploi et la revalorisation des salaires.

Soucieuse de l'avenir des jeunes, la FSU met en garde devant une réforme qui n'offrirait pas de réelles perspectives aux jeunes générations ne leur redonnant alors pas confiance dans notre système solidaire de retraite.

A l'heure des choix que s'apprête à faire le gouvernement, la FSU invite les salariés, les retraités mais aussi les chômeurs et les jeunes à se faire entendre pour peser. Elle poursuit sa campagne d'information et de débats pour une réforme progressiste des retraites. **La FSU appelle à la mobilisation unitaire pour la journée d'action interprofessionnelle avec grèves et manifestations le 10 septembre prochain.**

### Siège social :

FSU 11  
22 bis, Bd de Varsovie  
11000 CARCASSONNE  
Tél. Fax : 04 68 25 54 23  
Directeur de la  
Publication  
Gilbert SARTORÉ  
Commission paritaire  
N° 0715 S 07452  
ISSN 1250-0224  
Imprimé par nos soins

### SOMMAIRE

- 1 - Edito.
- 2 - Retraites, nous sommes tous concernés.
- 3 - Les fausses évidences.
- 4 - Les fausses évidences ( 2 ).
- 5 - De 1993 à 2010, des réformes brutales et injustes.
- Les orientations de la FSU.
- 6 - Appel : ensemble, défendons nos retraites.
- 7- Retraites : appel intersyndical. Les retraités dans l'œil du cyclone.
- 8 - La FSU régionale fête ses vingt ans.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU-Aude. Conformément à la loi du 6/1/78, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant et les faire rectifier, en vous adressant à la FSU-Aude.

**Ensemble, défendons nos retraites**  
**Le mardi 10 septembre,**  
**Carcassonne, 10 h 30 au Portail des jacobins,**  
**Narbonne, 10 h 30 devant la Médiathèque.**

**A.G. des grévistes :**  
**9 h lycée Jules Fil Carcassonne,**  
**9 h Bourse du Travail Narbonne.**



# Retraites :

**Peu de précisions, coté gouvernemental, sur les nouveaux « efforts » qui seront demandés aux salariés et aux retraités par cette nouvelle réforme, sinon l'affirmation qu'ils sont incontournables. La réforme est présentée comme inévitable en raison de la démographie. Les projections ne sont pourtant pas nouvelles et les déficits à combler sont dus à la faiblesse des cotisations perçues, en raison de la stagnation des salaires et du niveau élevé du chômage aggravé par la crise économique.**

## Durée de cotisation ou âge légal ?

# Nous sommes

La mesure présentée comme « la plus juste » est celle d'un nouvel allongement de la durée de cotisation. Elle cache la baisse des pensions, que tous disent pourtant refuser. L'allongement pousse ceux des salariés encore en emploi à retarder leur retraite, rendant encore plus difficile l'accès à l'emploi des plus jeunes, dont l'âge de début d'activité recule du fait des études et/ou d'une vie professionnelle commençant par des petits boulots précaires. Fixer une durée de cotisation inaccessible à la quasi-totalité des salariés, pénaliser les carrières trop courtes par une décote, c'est amplifier à la retraite les inégalités vécues au cours de la vie active : celles dont sont victimes notamment les travailleurs précaires et les femmes. C'est accepter l'injustice qui frappe, celles et ceux qui sont privés d'emploi avant la retraite et celles et ceux qui travaillent dans des conditions difficiles et qui n'ont d'autres choix que de partir avec une pension minorée. C'est condamner les nouvelles générations à ne pas pouvoir prendre leur retraite avant l'âge du « taux plein », aujourd'hui fixé à 67 ans.

# tous

## Les pensions ne sont pas épargnées

Mais dans la boîte à outils dont dispose le gouvernement, il y a aussi le gel des pensions. Ces mesures ne peuvent qu'approfondir la spirale récessive que nous connaissons aujourd'hui.

# concernés !

Il y a aussi cette volonté de trouver les moyens d'adapter les pensions aux financements disponibles, et pour « piloter » les régimes de retraite, de manipuler le salaire de référence du régime général et aussi celui des fonctionnaires. Et le gouvernement, même s'il reconnaît que les règles différentes du code des pensions et du régime général produisent globalement les mêmes effets, ne dit pas clairement qu'il rejette l'idée de calculer les pensions des fonctionnaires sur les dix dernières années.

## D'autres choix sont possibles

Pour la FSU, la justice passe par la remise à plat des réformes précédentes - afin d'en corriger les injustices qu'elles ont produites - et par la mobilisation des financements nécessaires à des pensions de haut niveau pour tous et toutes. Rendre notre système de retraite plus juste et crédible notamment pour les jeunes nécessite un partage du travail et un partage des richesses autres que ceux que nous subissons aujourd'hui, plus justes et plus solidaires. La FSU n'acceptera aucune régression en matière de retraite. Elle appelle les personnels de la Fonction publique à se mobiliser dès la rentrée de septembre pour une autre réforme des retraites, pour des politiques favorables à l'emploi et aux salaires. Elle les appelle à développer le débat public pour convaincre que d'autres choix sont possibles.

mardi

# 10

*mobilisons-nous  
pour nos retraites !*

septembre

# Les fausses évidences

## **Faux !** « Les fonctionnaires sont privilégiés »

La différence des règles entre le régime général et le régime des fonctionnaires donne lieu à une campagne mensongère. On laisse croire que le niveau des pensions du public est très supérieur à celui du privé : c'est faux !

Les dernières réformes ont été très dures aussi pour les fonctionnaires. En effet, pour eux, le calcul des trimestres se fait au jour près : en 2011, 18% des pensions de la fonction publique d'État sont touchées par une décote contre 7% des pensions versées par la CNAV et 8% de celles versées à la CNRACL. Les mécanismes de rééquilibrage entre les hommes et les femmes sont également moins favorables dans le public où la bonification pour enfant est de 6 mois.

La FSU revendique le retour aux dix meilleures années pour le régime général et le maintien du calcul sur le traitement des six derniers mois pour les fonctionnaires.

## **Faux !** Les inégalités entre les femmes et les hommes ne sont pas liées à la retraite »

Les écarts de salaires restent importants (20% dans le privé et 15% dans le public) ; ils ont cessé de se réduire depuis 1990. Pour la retraite, la décote constitue « une punition des carrières non linéaires » qui creusent les inégalités à la retraite. Ainsi, les femmes liquident plus souvent que les hommes une pension avec décote, plus souvent avec le maximum de décote, quand bien même les femmes sont bien plus fréquemment que les hommes conduites à travailler jusqu'à l'âge du taux plein.

Et le fossé se creuse avec des pensions versées aux femmes qui représentent 53% de celles versées aux hommes ! Pour la FSU, il faut agir pour l'égalité pendant la vie professionnelle mais dès maintenant, les femmes sont en droit d'attendre d'un régime de retraite qu'il n'aggrave pas les inégalités vécues au travail !

## « Un régime unique résoudrait la situation des polypensionnés. »

L'argument est souvent avancé par ceux qui défendent une réforme systémique. La situation des polypensionnés est effectivement injuste. Avec une carrière complète, leur pension est en moyenne inférieure de 8% à celle des unipensionnés.

Mais même un régime unique en France ne résoudra pas la situation de ceux qui travaillent une partie de leur vie dans un pays étranger. Il faut donc élaborer des règles justes. Et cet argument cache la volonté d'installer en France un système par points ou à la suédoise, à « cotisations définies ». Les cotisations sont fixées mais les pensions sont ajustées à la situation économique ou démographique.

## **Non !** « Les jeunes commencent à travailler plus tard, c'est normal qu'on leur demande de travailler jusqu'à 67 ans. »

Que ce soit parce qu'ils sont longtemps privés d'un premier emploi ou parce qu'ils font des études pour acquérir des qualifications dont la société a besoin, les jeunes entrent plus tardivement dans l'emploi. Déjà, la génération née en 1978, à l'âge de 30 ans a moins de trimestres validés (31) que celle de 1950 (42,6) mais on lui en demande plus pour le taux plein (171 trimestres contre 162). Ne pas prendre en compte les années d'étude ou celles de recherche d'un premier emploi pour la retraite, c'est condamner les futurs retraités à des pensions insuffisantes. Allonger la durée de cotisation, c'est désespérer les nouvelles générations qui ne pourront jamais obtenir une retraite digne et faire reculer encore la confiance des jeunes dans le système par répartition alors que tous les autres ont montré leur faillite. C'est inviter ceux qui le peuvent à rechercher un complément privé et pousser les autres vers la pauvreté.



**Non !**

# Les fausses évidences

« On vit plus longtemps... »

**tant mieux !**

Ce serait donc normal de travailler plus longtemps... C'est toujours la même antienne depuis 20 ans. Oui, on vit plus vieux, et c'est tant mieux ! Mais l'espérance de vie en bonne santé est socialement inégale et ne progresse plus depuis quelques années. Exiger des salariés qu'ils cotisent plus longtemps, en total décalage avec le fonctionnement du marché du travail, c'est leur imposer, avec la décote, des pensions plus faibles. Double peine pour ceux qui ont des carrières courtes ou des emplois pénibles. C'est aussi fermer massivement la porte de l'emploi aux jeunes et en faire les grands perdants de demain.

Les gains de productivité doivent profiter aux salaires et à la diminution du temps passé au travail. C'est en partageant le travail et les richesses produites que l'on fera baisser le chômage et qu'on augmentera les recettes de la protection sociale.

« En France, on n'a pas eu le courage de réformer comme ailleurs »

**pas si simple !**

Cet argument est asséné comme une évidence, mais la comparaison avec l'Allemagne, référence imposée, montre pourtant que l'évidence mérite au moins discussion. L'âge minimum de départ en retraite est de 62 ans en France (en 2017) contre 63 ans et 35 années de cotisations en Allemagne.

La pension à taux plein implique en France, outre les 62 ans, 41,5 années de cotisations (en 2020) contre 45 années, mais sans condition d'âge, en Allemagne.

Enfin l'accès au taux plein, quelle que soit la durée de cotisation est acquis aujourd'hui dans les deux pays à 65 ans. Cet âge est porté à 67 ans dès 2018 en France et en 2029 seulement en Allemagne au terme d'un processus beaucoup plus progressif.

Au bout du compte, les deux systèmes se tiennent de bien plus près qu'on ne le croit habituellement.

« En temps de crise, tout le monde doit faire des efforts »

**Mais tout le monde n'en fait pas !**

Si les recettes des caisses de retraite sont plombées par le taux élevé de chômage, les faibles salaires, et la récession, ce marasme économique provient de la crise financière de 2008 : or aucun « effort » n'est demandé à ceux qui l'ont provoquée. Aucun « effort » pour les revenus du capital, alors que les dividendes sont toujours plus élevés. Et croit-on vraiment qu'en comprimant les revenus des retraités, donc la demande, on permettra à la croissance de repartir à la hausse, et donc au chômage de diminuer ?

Les « efforts » exigés ne sont qu'un leurre qui consiste à faire payer aux salariés une crise dont ils ne sont pas responsables, et à les pousser vers des assurances privées, donc à aggraver les politiques libérales qui sapent la protection sociale, les deux systèmes se tiennent de bien plus près qu'on ne le croit habituellement.

« Les retraités sont des nantis ».

**Faux !**

Il y a certes des retraités qui vivent très bien, et même mieux que certains actifs, mais globalement, le niveau de vie médian des retraités reste inférieur à celui des actifs, même s'il s'en est rapproché. Tous régimes confondus, le montant moyen de la pension de droit propre 1 était, fin 2010, de 1 216 euros par mois (1 552 pour les hommes et 899 pour les femmes qui ont des carrières plus hachées).

Derrière ces moyennes, se cachent des retraites de misère : 10,5% de retraités pauvres et 680 000 bénéficiaires du minimum vieillesse (787 euros par mois).

Les pensions ont cessé depuis 1987 de suivre l'évolution des salaires, ce qui dégrade leur pouvoir d'achat tout au long de la retraite, et on voudrait aller plus loin en les désindexant des prix<sup>1</sup>.

(1) hors réversion et hors majoration pour trois enfants et plus.



# De 1993 à 2010 : des réformes brutales et injustes

Les réformes conduites en France s'avèrent particulièrement sévères dans la comparaison internationale. Elles ont

accompagné le refus d'augmenter la part des richesses produites reversées aux retraités alors que leur part dans la société est plus grande.

De 2001 à 2011, l'âge de la retraite a reculé de 2,1 ans en France pour une moyenne européenne de 1,6 an<sup>1</sup>.

Le taux de remplacement devrait baisser de 15 points entre 2008 et 2048, ce qui place la France en 5ème position parmi les 27 pays de l'UE<sup>2</sup>. Ces reculs sont d'autant plus inquiétants que le taux de remplacement net pour un revenu moyen mesuré en 2011 est inférieur en France à la moyenne de l'OCDE<sup>3</sup>.

Les réformes ont incité ou obligé les travailleurs en emploi à rester un peu plus longtemps au travail quand les jeunes peinaient déjà à y faire leur place. Ainsi tandis que le taux d'emploi des seniors (55 à 65 ans) progressait de 38% à 46% entre 2007 et 2012, le taux de chômage des jeunes (15 à 25 ans) augmentait de 50% (de 6,6% à 9,9%).

## Les orientations défendues par la FSU

*Age de départ et taux de remplacement sont des choix de société ; ils doivent donc être arbitrés au terme d'un débat social. La FSU défend le droit à la retraite à 60 ans, avec un taux de remplacement de 75%. Les régimes de retraite doivent être construits pour servir des prestations conformes à ces objectifs.*

- La durée d'assurance doit permettre d'atteindre ces objectifs ; les périodes de chômage, de précarité, d'études et de formation doivent être validées. Une durée de 37,5 ans est aujourd'hui incontournable.

- Suppression du système de la décote / surcote ; les femmes et les salariés

ayant eu des carrières courtes et accidentées, les plus jeunes générations confrontées à une durée d'assurance hors de portée ne doivent pas subir une double peine.

- Lutter contre la pénibilité, reconnaître le droit à des départs anticipés et favoriser le temps partiel en fin de carrière en limitant la baisse de la rémunération.

- Reconstruire les droits des mères fonctionnaires.

- Reconstruire le minimum garanti de pension du code des pensions et le minimum contributif du régime général, qui doivent être attribués sans condition

du taux plein.

- Indexation des pensions sur les salaires.

- Maintien et amélioration du code des pensions.

- Correction de la situation des polypensionnés, avec une première mesure de généralisation de la proratisation existante entre les régimes alignés à l'ensemble des régimes de base.

***Cela nécessitera de dégager les financements nécessaires.***

***La lutte contre l'évasion et la fraude sociale<sup>4</sup>, la suppression des exonérations de cotisations qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité, la hausse des cotisations sont des mesures urgentes. Ces politiques doivent être articulées au sein d'un plan de lutte contre la crise, sachant que la situation de l'emploi et le niveau des salaires sont déterminants et qu'il serait dramatique d'aggraver la situation par des mesures pesant sur la consommation.***

1- Alternatives économiques n° 325, juin 2013.

2- Évaluation de la commission européenne, février 2012.

3- OECD, Pensions at a glance, 2011.

4- Selon la commission des affaires sociales de l'assemblée nationale, elle représenterait de 13,5 à 15,8 Mds € ; rapport du 29 juin 2011.

## Appels

**Ensemble,  
défendons  
nos retraites !**

**Un appel unitaire  
citoyen**

( page 6 )  
[www.retraites2013.org](http://www.retraites2013.org)

**La retraite, une  
affaire de  
jeunes**

**Un appel des  
organisations de  
jeunes**



# **Ensemble, défendons nos retraites !**

Pétition en ligne : [www.retraites2013.org](http://www.retraites2013.org)

Lors de la Conférence sociale du 20 juin, François Hollande a annoncé que, dans le cadre de la prochaine réforme des retraites, l'allongement de la durée de cotisation sera « la mesure la plus juste » face à « cette chance formidable qu'est l'allongement de l'espérance de la vie ». Cette voie n'est pas acceptable. Les réformes de 1993, 2003, 2007 et 2010 ont déjà réduit les droits à pensions de plus de 30 %, en aggravant les inégalités déjà fortes entre les pensions des femmes et celles des hommes. Elles doivent donc être remises en cause.

## **Refusons les régressions sociales**

« On vit plus vieux, il faut donc travailler plus longtemps », tel est l'argument qu'on nous rabâche. Mais on oublie de préciser qu'augmenter la durée de cotisation, c'est en réalité programmer la baisse des pensions. Baisse immédiate pour tous ceux – chaque année plus de la moitié des nouveaux retraités – qui passent directement du chômage, ou de l'inactivité, à la retraite, et qui ne pourront jamais atteindre cette durée. Baisse à venir pour les nouvelles générations entrées plus tard dans la vie professionnelle du fait de l'allongement des études et qui connaissent déjà un chômage massif, aggravé par l'incitation faite aux seniors qui le peuvent de prolonger leur activité. On oublie aussi de rappeler que l'allongement de la durée de cotisation et la décote pénalisent plus fortement les personnes aux carrières courtes, en majorité des femmes. L'espérance de vie augmente, mais l'espérance de vie en bonne santé, elle, diminue depuis plusieurs années. La souffrance au travail se développe, de nouvelles pathologies apparaissent. Les plus dures années au travail sont entre 60 et 65 ans. Les meilleures années de la retraite sont entre 60 et 65 ans. L'allongement de la durée de cotisation, c'est la double peine. Nous ne pouvons pas l'accepter.

## **L'austérité sans fin est suicidaire**

Le gouvernement justifie cette nouvelle réforme par l'allongement de la durée de vie. Mais le déficit actuel ne doit rien au vieillissement de la population. Il s'explique par la récession qui se creuse en Europe, détruit des millions d'emplois et diminue les cotisations sociales induites par l'emploi. Cette récession provient essentiellement des politiques de réduction des dépenses publiques et de baisse du « coût du travail » menées partout en Europe par les gouvernements en accord avec la Commission. Si, comme cela semble être le cas, le gouvernement inscrit la réforme dans le cadre de ces politiques, il ne pourra que retenir des pistes entraînant une nouvelle baisse du niveau des pensions. Ce qui diminuerait encore le pouvoir d'achat des retraités, aggraverait la récession et entraînerait une nouvelle hausse du chômage. Sans qu'au bout du compte les déficits ne soient réduits !

## **Il est possible de faire autrement**

L'augmentation de l'espérance de vie ne date pas d'aujourd'hui. Par le passé, elle s'est accompagnée d'une diminution du temps passé au travail et d'une amélioration du niveau de vie, grâce à un partage de la richesse produite. C'est à nouveau la voie à suivre.

Pour augmenter le volume des cotisations sociales, il faut en finir avec l'austérité, relancer l'emploi par une réduction du temps de travail, une sécurisation de l'emploi, de la formation et du revenu, une augmentation des minima sociaux, une politique audacieuse d'investissement en matière sociale et écologique. Une voie supplémentaire, toujours négligée, pour répondre au besoin de financement des retraites, est la réalisation de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, à la fois par l'accroissement du taux d'activité des femmes, la suppression des inégalités salariales et la lutte contre le temps partiel subi. Il s'agit là de choix politiques de justice et de solidarité.

Il y a plus de retraité-es ? A moins de décréter leur paupérisation, il est normal de financer leurs retraites en augmentant leur part dans la richesse produite. Selon le Conseil d'orientation des retraites, il faudrait, à législation inchangée, un point de PIB supplémentaire en 2020 pour équilibrer le système de retraite alors que la part des salaires a chuté d'environ 6 points au cours des dernières décennies en faveur des dividendes.

## **Pour une large mobilisation citoyenne**

La question des retraites pose celle de la société dans laquelle nous voulons vivre. La retraite à 60 ans par répartition n'est pas un fardeau, elle est une transmission continue et solidaire de la prise en charge d'une génération par la suivante. C'est pourquoi elle dépend aussi de l'avenir que la société sera capable d'offrir aux jeunes générations. Nous ne pouvons accepter la paupérisation programmée des futurs retraité-es, la destruction des solidarités sociales, l'idéologie absurde du « travailler toujours plus » dans une société productiviste et inégalitaire. Cet engrenage favorise l'extrême droite et menace à terme la démocratie. Comme en Europe du Sud et dans bien d'autres pays du monde, la société doit se mettre en mouvement. Pour y contribuer nous organiserons partout des réunions, des initiatives de rue, des ateliers d'éducation populaire et nous soutiendrons les initiatives prises par le mouvement syndical. Nous voulons un système de retraites solidaire. Pas un trimestre de plus, pas un euro de moins !



## **Retraites : Un projet gouvernemental inacceptable.**

Les organisations syndicales de la Fonction publique CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, appellent tous les agents de la Fonction Publique à se mobiliser, à se mettre en grève avec les salariés du secteur privé dans les manifestations qui se tiendront le 10 septembre 2013 pour rejeter le projet de réforme des retraites porté par le gouvernement Ayrault.

Ce projet de loi qualifié de juste par le gouvernement, accroît en réalité la fragilisation de notre système de retraites.

Les quatre organisations syndicales de la Fonction Publique se félicitent d'ores et déjà de certaines options abandonnées par le gouvernement suite à la pression exercée collectivement comme, par exemple, la mise en cause du calcul de la pension sur les six derniers mois.

Dans le même esprit, les quatre organisations prennent acte des mesures concernant la pénibilité et les injustices faites aux femmes et aux temps partiels.

Pour autant, ce projet s'inscrit clairement dans la logique régressive construite par les réformes de 1993, 2003, 2007 et 2010.

L'annonce d'un allongement de la durée des cotisations à 43 ans, en 2035 pour les natifs de 1973 et après, constitue une provocation et une véritable hypocrisie.

Cet allongement recule de fait l'âge de départ à la retraite et signe inévitablement la baisse des pensions pour tous les futurs retraités.

En 2010 l'actuelle majorité gouvernementale a combattu la loi Fillon.

Le projet actuel non seulement valide celle-ci mais l'aggrave bel et bien.

**Ce que nous n'avons pas accepté en 2010 nous ne l'accepterons pas davantage en 2013 !**

S'agissant du financement, encore une fois, le gouvernement fait le choix de réduire le pouvoir d'achat des salariés et des retraités et déroule un tapis rouge pour le monde de l'entreprise qui sera le seul à bénéficier d'une mesure de compensation en échange de la hausse des cotisations patronales.

Le financement des retraites nécessite de construire des alternatives par l'apport de ressources nouvelles, tout particulièrement en améliorant le pouvoir d'achat des salariés et en créant des emplois.

Il est urgent d'augmenter l'ensemble des salaires, du privé comme du public, ce qui impose de revaloriser réellement le SMIC et d'en finir avec le gel du point d'indice.

Dans une situation où il y a près de 5 millions de chômeurs et chômeuses, où la moitié des salariés ne sont plus dans l'emploi au moment de faire valoir leur droit à la retraite, les projets du gouvernement sont inacceptables.

Les organisations syndicales de la Fonction publique : CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, s'engagent résolument contre ce projet et appellent à la journée d'action interprofessionnelle du 10 septembre, pour mettre un coup d'arrêt à cette nouvelle attaque de nos droits à la retraite.

**A Paris le 30 août 2013**

### **Les retraités dans l'œil du cyclone**

Les réformes en cours ne concernent pas les seuls retraitables. Les retraités ne passeront pas à travers les gouttes. Soucieuses du bien commun et d'équité, les institutions européennes tiennent pour insupportable le fait que les retraités français ont un niveau de vie proche de celui des actifs, ce qui constitue une exception dans l'ensemble des pays de l'union. Le gouvernement, bon élève des institutions supranationales, ne tient pas à être en reste sur cette question comme sur les autres. Après avoir maintenu le gel du point d'indice pour les fonctionnaires, il s'en prend au pouvoir d'achat des retraités. Déjà, il est très improbable que le réajustement des pensions (+1,1% au premier avril) compense la réalité de l'inflation pour l'année en cours. Les retraités soumis à l'impôt seront ponctionnés de 0,3% pour, soit disant, financer la prise en charge de la perte d'autonomie. Les parents de trois enfants et plus verront leur supplément retraite

rentrer dans le calcul du montant de l'impôt sur le revenu. Les pensions seraient réajustées en octobre au lieu du premier avril, c'est-à-dire, au bout d'un an et demi et non tous les ans ; six mois de rattrapage perdus, sans aucune justification technique, les prix continuant d'augmenter. Si certaines préconisations sont provisoirement écartées (augmentation de la CSG pour les retraités, mise en cause de l'abattement de 10 %), rien n'est vraiment arrêté.

Les retraités ont toutes les raisons d'être présents lors des initiatives du 10 septembre, non seulement parce qu'ils savent que toutes les dégradations qui touchent les actifs auront des retombées négatives sur le sort qui leur sera réservé mais aussi parce qu'ils sont très directement touchés par les réformes en cours.

**Guy AYATS**

## 1993-2013 : la FSU régionale fête ses 20 ans

La FSU Languedoc Roussillon  
vous accueille aux Orpellières à Valras Plage-Rive gauche,  
le samedi 21 septembre à partir de 11 h.

### Programme

- Interventions des responsables FSU.
  - Apéritif où chaque section départementale offre des douceurs issues du patrimoine local.
  - Repas : salade / Paella / Fromage / Gâteau.
- L'animation musicale est assurée par les Gipsy Estrellas et le groupe Pasglop venants du Gard.

*La plage est en accès direct, si le cœur vous en dit...*

### Comment s'y rendre ?

**Centre Mer et Soleil**  
Les Orpellières Valras Plage Rive gauche  
34410 SERIGNAN  
GPS : lat : 43,24833 long : 3,29967

- Arrivée par A9 et A75 prendre la sortie Béziers centre.
- Après la sortie ou le péage ( arrivée A9 ) suivre Valras.
- !!! Environ 4 km après le dernier rond point !!! Prendre à droite la sortie Sérignan ( laisser Valras plage ) Sérignan sur les 3 ronds points qui suivent.
- Au Stop, prendre à gauche direction Sérignan Plage, passer sous le pont.
- Après environ 1,5 km, tournez à droite direction Mer et Soleil Centre PEP ( indiqué ).
- Après 1,3 km, prendre à droite et suivre la route sur environ 2 km et vous êtes arrivés.
- Perdu ? 06 14 34 64 66



### Coupon réponse

Date limite de retour : lundi 09 septembre

À adresser à votre syndicat national ET faire un mail de confirmation à la section départementale FSU :

**fsu(11 ou 30 ou 66 ou 48 ou 34) @fsu.fr**

Nom ..... Prénom .....

Tél. .... Mail .....

Syndicat ..... Département .....

Nombre d'adultes ..... Nombre d'enfants .....

Nombre de repas .....

Je souhaite / Je ne souhaite pas que mon enfant soit pris en charge par un animateur du centre.